Séance du Conseil Municipal du 29/06/2006

N° 106

**Direction: Direction Financière** 

**Direction des FINANCES** 

**REF: FINAN2006010** 

## OBJET : Examen du compte de gestion 2005 du Receveur Municipal - budget de la commune

## LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n°85-372 du 27/03/1985,

Vu le compte de gestion 2005 formé par Madame le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2005 de la Commune,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

**DELIBERE:** 

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: Est approuvé le compte de gestion établi par Madame le receveur municipal pour l'exercice 2005, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : 1 524 243,48 €

- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 6 081 469,39 €

- soit un résultat de clôture de : 4 557 225,91 €

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2005 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

le Maire